

Professeur J. M. Sahy

Rapport
sur l'organisation nouvelle
de l'Éducation
des jeunes délinquants.



F9c54

ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION

DES JEUNES DELINQUANTS

=====



J. M. LAHY

32, Avenue de l'Observatoire - PARIS

ORGANISATION NOUVELLE DE L'INDUSTRIE

DES USINES BELGIQUES



J. M. BOY

33, Avenue de l'Observatoire - BRUXELLES

UNIVERSITE de FRANCE

Paris, le 15 Juillet 1936

:-:-:-:-:-
ECOLE PRATIQUE

des HAUTES ETUDES .

:-:-:-:-:-
Psychologie appliquée
=====

J. M. LAHY

22, AV. de l'Observatoire

PARIS
=====

ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION
DES JEUNES DELINQUANTS

RESUME.

Le rapport ci-joint fait suite à la conversation que nous avons eue avec Mr. ANDRIEU, Directeur des Services pénitentiaires au Ministère de la Justice.

Nous le résumons brièvement.

Notre rapport a porté en premier lieu sur la nécessité d'une réorganisation complète des établissements d'Education surveillée.

Cette réorganisation devra porter sur trois points essentiels :

1°.- Classer les jeunes délinquants au moment où ils viennent d'être jugés par le Tribunal, en vue de connaître exactement leur état physique et mental, puis les distribuer entre les divers établissements, chacun d'eux étant désormais

Paris, le 13 juillet 1936

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

1936-1937

ÉCOLE PRATIQUE

DES HAUTES ÉTUDES

1936-1937

Psychologie appliquée

Université de Bruxelles

J. M. LAMY

25, av. de l'Observatoire

BRUXELLES

ORGANISATION NOUVELLE DE L'ÉDUCATION

DES JEUNES DÉLINQUANTS

RÉSUMÉ

Le rapport ci-joint fait suite à la conversation

que nous avons eue avec M. ANDRIEU, Directeur des Services

dépendant du Ministère de la Justice.

Nous le résumons brièvement.

Notre rapport a porté en premier lieu sur la nécessité

de faire une réorganisation complète des établissements d'édu-

cation surveillée.

Cette réorganisation devra porter sur trois points

essentiels :

1° - Classifier les jeunes délinquants en fonction de

leur dangerosité d'être jugés par le Tribunal, en vue de connaître

exactement leur état physique et mental, puis les distribuer

entre les divers établissements, d'où ils sont déportés

affecté à un type psycho-physiologique déterminé. Ces types peuvent se ramener à quatre principaux dont la description est donnée dans le rapport.

2°.- Organiser à l'intérieur des Maisons d'Education surveillée :

a/ la vie laborieuse des jeunes délinquants de manière à donner au travail scolaire et au travail manuel une portée éducative.

b/ un milieu social et des formes de vie collective à la constitution desquels les enfants participeront directement et qui, non seulement les prépareront à rentrer dans la société à la sortie de la Colonie, mais les remettront progressivement en rapport avec la vie générale.

3°.- Constituer des corps d'éducateurs préparés à leur tâche, c'est-à-dire :

a/ connaissant bien la psychologie de l'enfant et de l'adolescent - et plus particulièrement celle du jeune délinquant.

b/ étant en mesure d'adapter les méthodes de travail scolaire et manuel aux nécessités de la rééducation mentale et psychique des enfants.

c/ pouvant aider les enfants dans l'organisation de leurs cercles de jeux et dans leurs créations spontanées.

Les parties essentielles de ce projet ont été prévues et étudiées, comme nous l'avons dit, par M. ANDRIEU. Notre rôle doit donc se réduire à lui apporter une collaboration technique, dont la portée et les limites se dégagent

affecté à un type psycho-physiologique déterminé. Ces types peuvent se ramener à quatre principaux dont la description est donnée dans le rapport.

2° - Organiser à l'intérieur des maisons d'éducation surveillée :
a) la vie intellectuelle des jeunes délinquants de manière à donner un travail scolaire et un travail manuel une portée éducative.

b) un milieu social et des formes de vie collective à la constitution desquels les enfants participent directement et qui, non seulement les préparent à rentrer dans la société à la sortie de la colonie, mais les remettent progressivement en rapport avec la vie générale.

3° - Constituer des corps d'élèves préparés à leur tâche, c'est-à-dire :
a) connaissant bien la psychologie de l'enfant et de l'adolescent - et plus particulièrement celle du jeune délinquant.

b) étant en mesure d'adapter les méthodes de travail scolaire et manuel aux nécessités de la rééducation mentale et psychique des enfants.

c) pouvant aider les enfants dans l'organisation de leurs centres de jeux et dans leurs créations spontanées.
Les parties essentielles de ce projet ont été prévues en détail, comme nous l'avons dit, par M. MARTEL. Nous tiens donc ce rapport à lui apporter une collaboration.

du rapport ci-joint. A celui-ci d'ailleurs, qui n'est qu'une mise au point générale, se joindront des rapports plus techniques portant sur tel point de détail.

Nous pensons qu'en raison de l'état d'avancement des travaux, le Centre de Saint-Maurice près de la Motte-Beuvron, pourrait être inauguré officiellement au début de l'Exposition de 1937. Il pourra servir d'exemple pour montrer aux visiteurs étrangers les méthodes que la France applique pour la rééducation des jeunes délinquants et l'importance qu'elle attache à leur retour à la vie normale.

J.M. LAHY

du rapport ci-joint. A celui-ci d'ailleurs, qui n'est qu'une
mise au point générale, se joignent des rapports plus tech-
niques portant sur tel point de détail.

Notre pensée du' en raison de l'état d'avancement
des travaux, le Centre de Saint-Maurice près de la poste-
Devon, pourrait être inauguré officiellement au début de
l'exposition de 1937. Il pourra servir d'exemple pour montrer
aux visiteurs étrangers les méthodes que la France applique
pour la rééducation des jeunes délinquants et l'importance
qu'elle attache à leur retour à la vie normale.

J.M. LAMY

ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION DES JEUNES DELINQUANTS

Les Etablissements d'Education surveillée.

Sommaire :

- I.- Le recrutement des enfants dans les Etablissements d'Education surveillée.
- II.- Les enfants, leurs caractéristiques psychologiques, leur répartition.
- III.- La spécialisation des Maisons d'Education surveillée d'après les caractères psychologiques et psychiâtriques des enfants qui seront confiés à chacune d'elles.
- IV.- Les méthodes pratiques pour opérer le classement psychologique et neuro-psychiâtrique des enfants délinquants.
 - a) Méthode pour l'avenir et méthode de transition.
 - b) Laboratoire ambulante et laboratoire fixe.
 - c) L'équipement du laboratoire ambulante.
 - d) L'examen neuro-psychiâtrique.
- V.- Les méthodes de rééducation :
 - a) Le milieu physique et la disposition des locaux.
 - b) Le travail scolaire et le travail manuel.
 - c) Les exercices physiques.
 - d) Les essais de " self government "
 - e) Le milieu social.
 - f) Les éducateurs.
- VI.- Création d'un service central des études psychologiques relatives au redressement et à l'éducation des jeunes délinquants.

Les établissements d'éducation surveillée.

Contenu :

- I. - le recrutement des enfants dans les établissements d'éducation surveillée.
- II. - les enfants, leurs caractéristiques psychologiques, leur répartition.
- III. - la spécialisation des maisons d'éducation surveillée d'après les caractères psychologiques et psychiatriques des enfants qui seront confiés à chacune d'elles.
- IV. - les méthodes préconisées pour opérer le classement psychologique et neuro-psychiatrique des enfants délinquants.
 - a) méthode pour l'avenir et méthode de transition.
 - b) laboratoire ambulatoire et laboratoire fixe.
 - c) l'équipement du laboratoire ambulatoire.
 - d) l'examen neuro-psychiatrique.
- V. - les méthodes de rééducation :
 - a) le milieu physique et la disposition des locaux.
 - b) le travail scolaire et le travail manuel.
 - c) les exercices physiques.
 - d) les essais de " self government "
 - e) le milieu social.
 - f) les éducatrices.
- VI. - Création d'un service central des études psychologiques relatives au recrutement et à l'éducation des jeunes délinquants.

1°.

ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION

DES JEUNES DELINQUANTS

=====

LES ETABLISSEMENTS D'EDUCATION SURVEILLEE. -

Le recrutement des enfants dans les Maisons d'Education surveillée.

Nous n'avons pas à décrire les faits, qui sont connus. Nous insisterons seulement sur ceux qui se relient à l'organisation nouvelle qu'il s'agit de créer.

Sur les 10.000 jeunes délinquants - environ - qui, en France, sont répartis entre les divers Etablissements de ré-éducation, l'Etat n'en retient que 2.000 qui sont à sa charge. Ceux-ci demeurent sous le contrôle de l'Administration pénitentiaire, au Ministère de la Justice, les autres appartiennent à des établissements privés.

C'est sur ce point que doit porter le premier effort. IL n'est pas souhaitable, en effet, que le système des établissements privés persiste; et il faut prévoir un temps où, comme en Belgique par exemple, l'Etat assumera seul la rééducation de tous les jeunes délinquants.

En attendant, ce régime de partage crée à l'Etat une situation défavorisée.

Les oeuvres privées ne peuvent assurer l'entretien et l'éducation des jeunes délinquants qui leur sont confiés qu'à la condition de trouver en ceux-ci une main-d'oeuvre rémunératrice, elles demandent donc à choisir parmi les enfants

ORGANISATION NOUVELLE DE L'ÉDUCATION

DES JEUNES BELGES

LES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SUPPLÉMENTAIRE

1° - Le recensement des enfants dans les maisons d'éducation
supplémentaire.

Nous n'avons pas à décrire les faits, qui sont connus.
Nous insisterons seulement sur ceux qui se rapportent à l'orga-
nisation nouvelle qu'il s'agit de créer.

Sur les 10.000 jeunes délinquants - environ - qui, en
France, sont répartis entre les divers établissements de ré-
éducation, l'État n'en retient que 2.000 qui sont à sa charge.
Ces-ci demeurent sous le contrôle de l'Administration pénalen-
taire, au Ministère de la Justice, les autres appartenant
à des établissements privés.

C'est sur ce point que doit porter le premier effort. Il
n'est pas souhaitable, en effet, que le système des établis-
sements privés persiste; et il faut prévoir un temps où, comme
en Belgique par exemple, l'État assurera seul la rééducation
de tous les jeunes délinquants.

En attendant, ce régime de partage crée à l'État une
situation défavorable.

Les œuvres privées ne peuvent assurer l'entretien et
l'éducation des jeunes délinquants qui leur sont confiés qu'à
la condition de trouver en ceux-ci une main-d'œuvre rémuné-
rative, elles demandent donc à employer les enfants

que le Tribunal vient de condamner et elles obtiennent ainsi les moins tarés. La conséquence est de rejeter vers l'Administration pénitentiaire des enfants qui sont presque toujours atteints physiquement ou mentalement. La tâche se trouve compliquée du fait de l'infériorité réelle des enfants.

Ceux-ci, qui ont de 13 à 21 ans, sont répartis entre les 8 établissements qui appartiennent à l'Etat - 5 pour les garçons et 3 pour les filles, à raison de 200 à 300 enfants par établissement.

Le premier défaut du système est de mélanger ces enfants sans tenir compte de leur degré d'arriération mentale, et des types cliniques qui les différencient. Une telle promiscuité, qui constitue à elle seule un danger, est aggravée par l'instinct d'imitation des enfants.

Des améliorations à cet état de choses sont prévues. Un projet établi par Mr. ANDRIEU, Directeur de l'Administration pénitentiaire fixe les bases d'une réorganisation des divers établissements en commençant par celui de St-Maurice, près de La Motte-Beuvron, et en prenant les autres au fur et à mesure des disponibilités budgétaires. Ce projet, que Mr. ANDRIEU a bien voulu nous faire connaître, renferme des dispositions excellentes qui marquent un immense progrès dans l'histoire des Colonies pénitentiaires des jeunes délinquants en France.

Des points de ce projet, sur lesquels nous avons attiré l'attention de Mr. le Directeur du Service pénitentiaire, seraient immédiatement réalisables, et de telle sorte qu'aucune comparaison ne serait possible entre l'ancien système et le nouveau.

La part que nous pourrions apporter à cette réorganisation

que le Tribunal vient de condamner et elles obtiennent ainsi les
 mêmes tarifs. La condamnation est de rejeter vers l'Administration
 pénitentiaire des enfants qui sont presque toujours atteints par
 accident ou volontairement. La tâche se trouve simplifiée du fait
 de l'infirmité réelle des enfants.

Ceux-ci, qui ont de 13 à 21 ans, sont répartis entre les 3
 établissements qui appartiennent à l'Etat - 2 pour les garçons et
 1 pour les filles, à raison de 200 à 300 enfants par établissement.
 Le premier défaut du système est de mélanger ces enfants avec
 ceux qui ont leur degré d'infirmité mentale, et des types
 cliniques qui les différencient. Une telle promiscuité, qui cons-
 titue à elle seule un danger, est aggravée par l'absence d'iso-
 lation des enfants.

Des modifications à cet état de choses sont prévues. Un projet
 établi par M. ANDRIEU, Directeur de l'Administration péniten-
 tiaire fixe les bases d'une réorganisation des divers établis-
 sements en commençant par celui de St-Mandé, près de la Seine.
 Il en prévoit les autres au fur et à mesure des disponi-
 bilités budgétaires. Ce projet, que M. ANDRIEU a bien voulu nous
 faire connaître, renferme des dispositions excellentes qui per-
 mettent un examen profond dans l'histoire des Colonies péniten-
 tiaires des jeunes délinquants en France.

Les points de ce projet, sur lesquels nous avons attiré
 l'attention de M. le Directeur du Service pénitentiaire, seraient
 immédiatement réalisables, et de telle sorte qu'aucun comparai-
 son ne serait possible entre l'ancien système et le nouveau.
 La part que nous pourrions apporter à cette réorganisation

consisterait :

1°.- A y introduire des méthodes d'examen psychotechniques analogues à celles que nous avons instituées à Paris, depuis 15 ans, dans les écoles du XX^e Arrondissement, et, plus récemment dans celles d'une commune de la banlieue parisienne.

Le problème le plus pressé à résoudre est, en effet, celui du classement des enfants suivant leurs caractères psychologiques et leur répartition dans les divers établissements organisés d'après les données de la psycho-pédagogie.

2°.- A fixer les rapports de collaboration, entre les psychologues chargés d'étudier les enfants et de suivre leurs progrès, et les médecins - et plus particulièrement les neuro-psychiâtres - ainsi qu'entre ceux-ci et les instituteurs placés dans les Maisons d'Education surveillée.

3°.- Pour que ces dispositions soient effectives, il faudrait instituer au Ministère de la Justice - et jusqu'à nouvel ordre à la Direction pénitentiaire -, un service de direction et de contrôle des examens psychologiques et psychiâtriques, - service qui aurait la responsabilité de l'application des méthodes scientifiques que nous préconisons, qui organiserait et développerait les recherches et se tiendrait au courant des initiatives prises à l'étranger.

--:-

--:-

--:-

constatant :

1° - A y introduit des méthodes d'examen psychologiques analogues à celles que nous avons instituées à Paris, depuis 1895, dans les écoles de l'Université, et, plus récemment dans celles d'une commune de la banlieue parisienne.

Le problème le plus pressé à résoudre est, en effet, celui du classement des enfants suivant leurs caractères psychologiques et leur répartition dans les divers établissements scolaires d'après les données de la psycho-pédagogie.

2° - A fixé les rapports de collaboration, entre les psychologues chargés d'étudier les enfants et de suivre leurs progrès, et les médecins - et plus particulièrement les neuro-psychiatres - ainsi qu'entre ceux-ci et les instituteurs placés dans les maisons d'éducation surveillée.

3° - Pour que ces dispositions soient effectives, il faudrait instituer au Ministère de la Justice - et jusqu'à nouvel ordre à la Direction pénitentiaire - un service de direction et de contrôle des examens psychologiques et psychiatriques, - service qui aurait la responsabilité de l'application des méthodes scientifiques que nous proposons, qui organiserait et développerait les recherches et se tiendrait au courant des initiatives prises à l'étranger.

11.- Les Enfants - Leurs caractéristiques psychologiques
- leur répartition -

Le système de recrutement des jeunes délinquants tel que nous l'avons indiqué plus haut, oblige à admettre que, à des degrés divers, presque tous les enfants confiés aux Etablissements de l'Etat, sont tarés.

Il importe donc d'examiner ces enfants au double point de vue neuro-psychiâtrique et physiologique, puis de les diviser en groupes homogènes et de les diriger vers l'établissement correspondant à leur cas.

Où et comment se fera cet examen ?

Des centres d'observation devraient être attachés aux différentes Cours d'Appel, ce qui porterait à 28 pour toute la France. Ces centres d'observation ou Maisons d'accueil, bien aménagés et accueillants, où les enfants demeureraient comme en Italie et en U.R.S.S durant un mois, permettraient de faire l'étude complète de chaque sujet et, par des moyens appropriés de suivre son comportement.

Pour Paris et la Seine, le centre d'observation est placé dans la Prison de Fresnes - ce qui n'apparaît pas comme un milieu défavorable. Peut-être serait-il opportun de reprendre les pourparlers engagés il y a quelques années avec le Docteur HEUYER à qui un américain, Monsieur HOPKINS, offrait de donner à la France son domaine de BURES, en Seine-et-Oise, et une forte dotation en argent.

La propriété de Bures pourrait devenir le centre de triage de la région parisienne.

II. - Les enfants - leurs caractéristiques psychologiques

- leur répartition -

Le système de recrutement des jeunes délinquants tel que nous l'avons indiqué plus haut, oblige à admettre que, à des degrés divers, presque tous les enfants confiés aux établissements

mentés de l'Etat, sont jalés.

Il importe donc d'examiner ces enfants au double point de vue neuro-psychiatrique et physiologique, puis de les diviser en groupes homogènes et de les diriger vers l'établissement correspondant à leur cas.

On se demande comment se fait cet examen ? Des centres d'observation devaient être attachés aux différents centres d'appel, ce qui portait à 25 pour toute la France. Ces centres d'observation ou maisons d'accueil, bien aménagés et accueillants, où les enfants demeuraient comme en famille et en U.R.S. durant un mois, permettaient de faire l'étude complète de chaque sujet et, par des moyens appropriés de suivre son comportement.

Tout cela et la Seine, le centre d'observation est placé dans la France de France - ce qui n'apparaît pas comme un milieu défavorable. Tout-à-fait serait-il opportun de recourir aux pourparlers engagés il y a quelques années avec le Docteur MEYER à qui un américain, Monsieur HORNIM, offrait de donner à la France son domaine de BUREL, en Seine-S-Oise, et une forte dotation en argent.

La propriété de BUREL pourrait devenir le centre de la région parisienne.

III.- La Spécialisation des Maisons d'Education surveillée
d'après les caractères psychologiques et psychiâtriques
des enfants qui seraient confiés à chacune d'elles.

Pour que la rééducation des jeunes délinquants puisse se faire, sans gaspillage de temps ni de pertes, il faut que chaque établissement d'éducation surveillée corresponde à un type défini d'enfant, déterminé par la connaissance psychologique. On pourrait prévoir 4 divisions principales répondant à ces Types :

1°.) Les grands débiles mentaux (imbéciles, épileptiques.) qui ne sont pas utilisables dans le travail professionnel et qui pourraient être placés dans les Asiles - dans une section réservée aux adolescents -, et sous une direction exclusivement médicale. Trois centres seraient aménagés à cet effet : DURY dans les Ardennes, ARMENTIERES dans le Nord, FERRAY-VAUCLUSE dans la Seine-&-Oise.

Ceci pose la question des relations du Service pénitentiaire avec la Santé publique. Avant même que des mesures législatives soient prises à ce sujet, on peut - comme cela se fait pour les adultes reconnus irresponsables - laisser aux Tribunaux le soin de décider si tels jeunes délinquants doivent être dirigés sur les asiles.

Ainsi déchargés, les établissements de l'Etat disposeraient de places qui pourraient être données à des enfants moins tarés.

2°.) Les débiles et arriérés intellectuels, c'est-à-dire ceux dont la déficience mentale ne descend pas jusqu'au niveau

III. - La réglementation des maisons d'éducation surveillée

d'après les caractères psychologiques et psychiatriques

des enfants qui seraient confiés à chacune d'elles.

Il est évident que la réglementation des maisons d'éducation surveillée

doit être basée sur la connaissance des caractères psychologiques et psychiatriques

de ces enfants, sans négliger de temps ni de place, le fait que chaque

établissement d'éducation surveillée correspond à un type défini

d'enfant, déterminé par la connaissance psychologique. On pourrait

prévoir à divisions principales répondant à ces types :

1°. Les grands délinquants mentaux (imbéciles, épileptiques).

qui ne sont pas utilisables dans le travail professionnel et

qui pourraient être placés dans les asiles - dans une section

réservée aux adolescents - et sous une direction exclusivement

médicale. Trois centres seraient aménagés à cet effet : DURY

dans les Ardennes, AMBRIÈRES dans le Nord, FERRAY-VAUCLOSSE

dans la Seine-et-Oise.

Ceci pose la question des relations du service pénitentiaire

avec la Santé publique. Avant même que des mesures législatives

soient prises à ce sujet, on peut - comme cela se fait pour les

adultes reconnus irresponsables - laisser aux Tribunaux le soin

de décider si tels jeunes délinquants doivent être dirigés sur

les asiles.

Ainsi déchargés, les établissements de l'Etat disposeraient

de places qui pourraient être données à des enfants moins tarés.

2°. Les délinquants et criminels intellectuels, c'est-à-dire

ceux dont la délinquance mentale ne descend pas jusqu'au niveau

de l'imbécillité. S'ils ne sont pas utilisables dans les métiers spécialisés, du moins peuvent-ils accomplir certains travaux tels que : jardinage, la menuiserie.....

Le nouvel établissement que l'on construit à Saint-Bernard, près Loos, dans le Nord, pourrait leur être réservé.

3°.) Les enfants qui présentent des tares d'ordre neuro-psychiâtriques - perversions, troubles du caractère - de nature à rendre dangereuse la cohabitation avec d'autres camarades, ils pourraient être placés, les garçons à Eysses, les filles à Clermont.

4°.) Les arriérés éducatifs à qui les établissements de Saint-Hilaire, Saint-Maurice et Aniane pour les garçons et de Doullens pour les filles seraient affectés.

5°.) Les enfants normaux avec ou sans arriération scolaire, que l'on grouperait à Belle-Ile (garçons) et à Cadillac (filles).

IV.- Les méthodes pratiques pour opérer le classement psychologique et Neuro-psychiâtrique des enfants délinquants.

A) Méthode pour l'avenie et méthode de transition

Le classement préalable des enfants est donc la pierre angulaire de l'oeuvre qu'entreprend Mr. le Directeur du Service pénitentiaire. C'est à faire ce classement que notre concours peut être utile.

Nous envisagerons ailleurs le cas où le classement des enfants pourrait être fait avant le jugement du Tribunal et

de l'impédance. Elle ne sont pas utilisables dans les métiers
 agricoles, du moins peuvent-ils accomplir certains travaux
 tels que : jardiage, la manutention...
 Le nouvel établissement que l'on construit à Saint-Bernard
 près Laos, dans le Nord, pourrait leur être réservé.

3°. Les enfants qui présentent des tares d'ordre neuro
 psychologique - perturbations, troubles du caractère - de nature
 à rendre dangereuse la cohabitation avec d'autres camarades,
 ils pourraient être placés, les garçons à Basse, les filles
 à Clémont.

4°. Les enfants éduqués à qui les établissements de
 Saint-Hilaire, Saint-Marcel et Aniane pour les garçons et de
 Douzens pour les filles seraient affectés.

5°. Les enfants normaux avec ou sans fixation sociale
 que l'on grouperait à Belle-Ile (garçons) et à Cadillac (filles)

IV. - Les méthodes pratiques pour régler le classement
 psychologique et neuro-psychologique des enfants

déterminants.

A) Méthode pour l'avenue et méthode de transition

Le classement préalable des enfants est donc la pierre
 angulaire de l'œuvre qu'entreprend M. le Directeur du Service
 pénitentiaire. C'est à faire ce classement que notre concours
 peut être utile.

Nous envisageons ailleurs le cas de le classement des
 enfants pour être fait avant le jugement du Tribunal et

modifierait son prononcé. Nous nous en tiendrons à la situation légale actuelle, où les enfants sont "classés" au moment où ils sortent du Tribunal pour être remis au Service pénitentiaire.

B) Laboratoire ambulante et laboratoire fixe.

Provisoirement rien ne devrait être changé dans la "distribution" des enfants dans les divers établissements d'éducation surveillée. Mais à leur arrivée dans ces établissements, ils devraient être examinés par un médecin psychiatre et par un psychologue qui opéreraient d'accord en vue du classement des sujets.

On a déjà proposé la construction d'un camion psychotechnique qui, équipé en conséquence, se rendrait d'établissement en établissement pour effectuer ce travail de triage. Puisque des dispositions ont été prises avant que mon concours n'ait été demandé, je me rallie à cette décision. Mais, même pendant la période transitoire, celle où un seul établissement sera transformé, j'aurais préféré que tous les enfants soient envoyés dans ^{ce} ~~un~~ centre unique où nous aurions installé d'une manière fixe le service actuellement destiné à être ambulante. Je pense, en effet, que diverses raisons appuient ma manière de voir :

1°.- les mesures (biométrie et psychométrie) qui doivent être faites sur l'enfant n'ont de valeur qu'en raison de leur extrême rigueur. Or un laboratoire qui courra les chemins, quelque soit le confort dont on l'aura doté, verra ses appareils dérèglés, ou même endommagés par suite des heurts et des intempéries. Or, les mensurations envisagées doivent être faites avec une extrême précision

modification son pronostic. Nous nous en tiendrons à la situation
idéale actuelle, on les enfants sont "classés" au moment où ils
sortent du Tribunal pour être remis au service pénitentiaire.

B) Laboratoire ambulatoire et laboratoire fixe.

Provisoirement rien ne devrait être changé dans la "distri-
-bution" des enfants dans les divers établissements d'éducation
auxvillés, mais à leur arrivée dans ces établissements, ils
devraient être examinés par un médecin psychologue et par un psy-
-chologue qui opéreraient d'accord en vue du classement des sujets

On a déjà proposé la constitution d'un service psychotechnique
qui, équipé en conséquence, se rendrait d'établissement en établi-
-sissement pour effectuer ce travail de triage. Mais des difficul-
-tés ont été prises avant que mon concours n'ait été demandé,
je ne saisis à cette occasion, mais, même pendant la période tra-
-nscrite, celle où un seul établissement sera transféré, j'aurais
préférée que tous les enfants soient envoyés dans un centre unique
où nous aurions installé d'une manière fixe le service ambulatoire
destiné à être ambulatoire. Je pense, en effet, que diverses raisons
appuient en faveur de voir :

- 1° -- Les services (diagnostique et psychométrique) qui doivent être
faites aux enfants n'ont de valeur qu'en raison de leur extrême
rigueur. Or un laboratoire qui tourne les roues, quelque soit
son sort, on l'aura égaré, voire ses appareils déréglés, on ne
pourra pas suite des heures et des interruptions. Or, les condi-
-tions envisagées doivent être faites avec une extrême rigueur.

sinon leur valeur pratique - aussi bien que théorique - est nulle. J'estime même que des mesures mal faites sont plus dangereuses à tous égards que l'absence de mesures.

2°.) L'équipement d'un laboratoire ambulant est forcément réduit. Or, un examen d'enfant peut présenter certaines nécessités imprévues. Les problèmes qui se posent alors ne peuvent être résolus qu'à l'aide d'un laboratoire mieux outillé.

3°.) Un laboratoire-camion n'est pas extensible. Il serait bien hasardeux de penser que l'outillage que l'on y fait entrer actuellement pourra convenir longtemps à nos examens. La science progresse très vite. Je pense qu'il sera bientôt nécessaire, par exemple, d'ajouter à nos appareils un plezographe avec électrocardiographe. Outre que le camion n'en donne pas la place, la fragilité de cet équipement nouveau convient difficilement au transport sur route.

4°) Un examen de la nature de celui qui s'impose nécessite la présence, avec le psychologue, d'un médecin psychiatre. Les spécialistes qualifiés de la psychiatrie sont assez rares, et, il serait puéril de penser que l'on pourra en affecter un à ce service ambulant.

5°) Enfin, la raison capitale qui oblige à créer des laboratoires fixes, c'est que - ainsi que nous l'exposerons plus loin - il entre dans les méthodes que nous proposons de suivre le contrôle psycho-physiologique des effets de l'éducation physique. Une partie du laboratoire ambulant devrait donc être mise à la disposition des éducateurs.

et non leur valeur pratique - aussi bien que théorique - est
nulle. L'œuvre même que des hommes ont faite dans
l'histoire à tous égards que l'absence de mesures.

2°. L'équipement d'un laboratoire ambulatoire est forcément
réduit. Or, un examen d'enfant peut présenter certaines données
très imprévues. Les problèmes qui se posent alors ne peuvent être
résolus qu'à l'aide d'un laboratoire mieux outillé.

3°. Un laboratoire-canon n'est pas extensible. Il serait
bien hasardeux de penser que l'outillage que l'on y fait entrer
actuellement pour les examens longtemps à nos examens. La science
progressive très vite. Je pense qu'il sera bientôt nécessaire, par
exemple, d'ajouter à nos appareils un psychographe avec électro-
cardiogramme. Or, ce canon n'en donne pas la place, la
fiabilité de cet équipement souvent compliqué différenciant au
transport sur route.

4°. Un examen de la nature de celui qui a l'imposée nécessite
la présence, avec le psychologue, d'un médecin psychiatrique. Les
spécialistes qualifiés de la psychiatrie sont assez rares, et,
il serait puéril de penser que l'on pourra en allouer un à ce
service ambulatoire.

5°. Enfin, la raison capitale qui oblige à créer des labo-
ratoires fixes, c'est que - ainsi que nous l'explorons plus
loin - il entre dans les méthodes que nous proposons de suivre
le contrôle psycho-physiologique des effets de l'émotion
physique. Une partie du laboratoire ambulatoire devrait donc être
mise à la disposition des éducateurs.

Toutes ces réserves faites, nous avons accepté le projet du camion-laboratoire, sans rien changer des dimensions et, le moins possible des dispositions générales, afin de ne pas modifier le prix établi par le constructeur. Quant à l'équipement, nous l'avons quelque peu transformé - d'accord avec le Docteur HLUYER - pour le rendre propre à donner au psychiatre le plus d'indications intéressantes pour son diagnostic, et en même temps pour étendre le nombre des indications qui seront utilisées par le psychologue.

Nous nous sommes assurés, entre autres, qu'il serait possible de le munir d'un appareil de radiographie - relativement peu coûteux : 7.000 à 10.000 francs - qu'un aide - le conducteur de la voiture en l'espèce - pourrait aisément manoeuvrer.

Cet appareil - utile pour la médecine générale, aussi bien pour la psychiâtrie et même la psychophysiologie - pourrait demeurer commun à tous les établissements dans le cas où le système du camion-laboratoire serait maintenu.

C'est aussi pour la même raison que nous avons adjoint à l'outillage : un test d'attention diffusée - indispensable pour les examens psychologiques. Nous avons dû pour cela modifier le test d'attention diffusée que nous avons créé pour la Société des Transports en commun de la Région Parisienne, pour les Chemins de Fer du Nord, dont l'usage est devenu presque classique.

Dans le cas où le camion-laboratoire serait ultérieurement affecté à un autre service, ces deux appareils seraient, pensons nous, quand même nécessaires.

Pour rester dans les limites de l'aménagement et des prix

Toutes ces réserves faites, nous avons accepté le projet
 du camion-laboratoire, sans rien changer des dimensions et,
 le moins possible des dispositions générales, afin de ne pas
 modifier le prix établi par le cahier des charges. Quant à l'équipe-
 ment, nous l'avons réglé par un contrat - d'accord avec le
 docteur HUBER - pour le rendre apte à donner au psychiste
 le plus d'indications intéressantes pour son diagnostic, et en
 même temps pour étendre le nombre des indications qui seront
 utilisées par le psychologue.

Nous nous sommes assurés, entre autres, qu'il serait possi-
 ble de le munir d'un appareil de radiographie - relativement
 peu coûteux : 7.000 à 10.000 francs - qu'un aide - le conducteur
 de la voiture en l'espèce - pourrait aisément manœuvrer.

Cet appareil - utile pour la médecine générale, aussi bien
 pour la psychiatrie et même la psychophysiologie - pourrait
 être installé dans les établissements dans le cas où le
 système du camion-laboratoire serait maintenu.

C'est aussi pour la même raison que nous avons adjoint à
 l'équipement : un poste d'attention dirigée - indispensable pour
 les examens psychologiques. Nous avons dû pour cela modifier
 le poste d'attention dirigée que nous avons créé pour la Société
 des Transports en commun de la Région Parisienne, pour les
 Chemins de Fer du Nord, dont l'usage est devenu presque classique
 dans le cas où le camion-laboratoire serait utilisé.

En outre, ces deux appareils seraient, nous
 le pensons, quand nous en aurons besoin.

Pour rester dans les limites de l'augmentation de prix

établis par les fournisseurs des appareils, nous nous sommes mis en rapport avec les établissements psychotechniques qui ont collaboré avec nous pour réaliser le présent programme. Nous indiquons en annexe le détail des appareils à acquérir et leur poids. Leur encombrement a été étudié et convient pour la place dont on dispose.

C) L'équipement du Laboratoire ambulante.

Le choix des appareils à acquérir a nécessité une étude assez compliquée en raison de l'exigüité du local dans lequel ces appareils devaient trouver leur place. Nous devons donc résumer ici les raisons qui ont déterminé notre choix.

1°) Mensurations corporelles.

Ces mensurations qui n'ont qu'une apparence restreinte lorsqu'il s'agit de sujets normaux présentent ici, au contraire un intérêt particulier. Les déformations corporelles sont fréquentes et, par leur nature, permettent de donner immédiatement une direction à l'examen clinique. En outre, elles permettent d'établir une appréciation objective de ce que l'on pourrait appeler " l'âge anatomique " du sujet, sinon avec la précision qu'on a parfois prétendu atteindre (âges biologiques : J.E.W. WALLIN Londres) du moins avec une précision suffisante pour fixer par un graphique l'état du développement corporel d'un sujet et, par là, permettre de juger du retard ou de la précocité de ce développement.

Nous proposons donc de prendre :

.....

établie par les fournisseurs des appareils, nous nous sommes mis en rapport avec les établissements pharmaceutiques qui ont fait l'achat des appareils et nous avons pu réaliser le présent programme. Nous indiquons en annexe le détail des appareils à acquérir et leur prix. Leur emplacement a été étudié et convient pour la pièce dont il s'agit.

C) L'équipement du laboratoire anatomique.

La choix des appareils à acquérir a nécessité une étude assez compliquée en raison de l'exigence de l'achat dans lequel les appareils devaient trouver leur place. Nous avons donc résumé ici les raisons qui ont déterminé notre choix.

1°) Microscopie optique.

Ces microscopies qui nous ont été fournies par le laboratoire de l'Université de la Sorbonne nous ont permis de faire un choix de matériel de qualité satisfaisante. Les microscopies optiques sont très intéressantes. Les déterminations corporelles sont très précises et, par leur nature, permettent de donner immédiatement une direction à l'examen clinique. En outre, elles permettent d'établir une appréciation objective de ce que l'on pourrait appeler "l'âge anatomique" du sujet, ainsi avec la précision qu'on a parfois trouvée avec les méthodes biologiques (J. L. W. WALLIS Jones) du moins avec une précision suffisante pour fixer par un graphique l'état du développement corporel d'un sujet et, par là, permettre de juger du retard ou de la précocité de ce développement.

Nous proposons donc de prendre :

- a) La taille (appareil : toise murale)
- b) Le poids (appareil: bascule médicale du type Boulitte)
- c) l'envergure (appareil: toise d'envergure)
- d) La hauteur du tronc (appareil: toise et chaise - et toutes autres dimensions caractéristiques d'une malformation).
- e) Les dimensions craniennes usuelles (appareil: Compas de Papillaud (technique et renseignements sommaires dans un travail actuellement sous presse).

2°.- Mesures physiologiques.

- a) La fonction respiratoire doit être appréciée par l'amplicateur thoracique (mètre à ruban)
- b) La capacité pulmonaire. (spiromètre de Plantefol)
- c) La fréquence respiratoire (enregistrée par le polygraphe clinique dont une autre utilisation sera indiquée plus loin.)

L'état de la fonction circulatoire sera prise :

- a) Par une radiographie du coeur.
- b) Par la fréquence du pouls, notée à l'aide d'un chronomètre, et, au besoin, par polygraphe portatif.
- c) La pression artériel (appareil: oscillomètre de Boulitte)

Les mesures relatives à la circulation, comme d'ailleurs celles relatives à la respiration, seront prises fréquemment pour suivre le développement fonctionnel de chaque enfant sous l'influence de l'entraînement qui sera donné par le maître d'éducation physique. C'est ainsi, par exemple, que le polygraphe

- a) la taille (appareil : toise murale)
- b) la poids (appareil : balance médicale du type Boullée)
- c) l'inverse (appareil : toise d'inverseurs)
- d) la hauteur du tronc (appareil : toise et chaise - et toutes autres dimensions caractéristiques d'une constitution).
- e) les dimensions crâniennes usuelles (appareil : Compas de Fabillard) (technique et renseignements sommaires dans un travail actuellement sous presse).

2° - Mesures physiologiques.

- a) la fonction respiratoire doit être appréciée par l'analyse - leur thoracique (bâche à vide)
 - b) la capacité pulmonaire (sphygmomètre de Pleustol)
 - c) la fréquence respiratoire (enregistrée par le polygraphe - chaque dont une autre utilisation sera indiquée plus loin.
- L'état de la fonction circulatoire sera prise :
- a) par une radiographie du cœur.
 - b) par la fréquence du pouls, notée à l'aide d'un chronomètre, et, au besoin, par polygraphe portatif.
 - c) la pression artérielle (appareil : sphygmomètre de Boullée)
- Les mesures relatives à la circulation, comme d'ailleurs celles relatives à la respiration, seront prises fréquemment pour suivre le développement fonctionnel de chaque enfant sous l'influence de l'entraînement qui sera donné par le polygraphe d'éducation physique. C'est ainsi, par exemple, que le polygraphe

sera utilisé pour l'enregistrement du pouls avant et après certains exercices physiques.

En outre, pour compléter les renseignements physiologiques mentionnés ci-dessus, il sera procédé à une numération des globules rouges (appareil: microscope spécial)

Les fonctions musculaires seront appréciées par :

- a) La pression de la main (appareil: dynamomètre spécial)
- b) La traction lombaire (appareil: dynamomètre à traction verticale)
- c) La force de frappe (appareil: enclume dynamométrique)

3°.- Mesures physiologiques.-

La plupart des appareils qui servent aux mesures physiologiques auront une triple destination :

- 1°.) Ils permettront de fournir des renseignements immédiats au médecin pour l'établissement de son diagnostic.
- 2°.) Ils seront utilisés selon nos indications par le maître d'éducation physique pour suivre les effets de l'entraînement qu'il fera subir aux enfants.
- 3°.-) Ils serviront aux recherches psycho-physiologiques et psychologiques destinées à étudier les rapports entre la vie psychique et organique du sujet.

Fonctions sensorielles.

L'analyse des fonctions sensorielles doit être plus ou moins poussée selon les besoins d'une recherche particulière qui se présentera à nous. Mais un minimum d'analyse doit être fait dès le début pour aider le diagnostic médical et contri-

certains exercices physiques. Ils sont utilisés pour l'entraînement de l'athlète et pour la rééducation des blessés.

En outre, pour compléter les renseignements physiologiques mentionnés ci-dessus, il sera procédé à une mensuration des

dimensions corporelles (appareil: anthropomètre spécial). Les fonctions manuelles seront appréciées par :

a) la pression de la main (appareil: dynamomètre spécial)
b) la traction lombaire (appareil: dynamomètre à traction

verticale)

c) la force de frappe (appareil: enclume dynamométrique)

3° - Recherches physiologiques.

La plupart des appareils qui servent aux mesures physiologiques ont une triple destination :

1°) Ils permettent de fournir des renseignements immédiats au médecin pour l'établissement de son diagnostic.

2°) Ils sont utilisés selon nos indications par le malade d'entraînement physique pour suivre les effets de l'entraînement

qu'il fait subir aux muscles. 3°) Ils servent aux recherches psycho-physiologiques et

psychologiques destinées à étudier les rapports entre la vie psychique et organique de l'athlète.

Fonctions sensorielles.

L'analyse des fonctions sensorielles doit être plus ou moins poussée selon les besoins d'une recherche particulière

qui se présente à nous. Mais un minimum d'analyse doit être fait dès le début pour aider le diagnostic médical et contri-

-buer à l'explication éventuelle de certains phénomènes psychologiques chez l'enfant.

1°.- Nous nous proposons d'examiner la vision.

- a) Acuité (Tableau de Landolt)
- b) Rapidité d'adaptation au changement d'éclairement.
(test de la S.T.C.R.P.)
- c) Champ visuel (périmètre)
- d) Sensibilité chromatique. (Ishihara, Schall)

2°.- L'audition.

- a) Acuité auditive (Audiomètre électrique - sons de hauteur moyenne du Laboratoire électro-acoustique de Neuilly)
- b) Sensibilité aux sons aigus (Monocorde de Struycker)

3°.- Le sens tactile.

- a) Sensibilité tactile. (Compas de Weber)

4°.- Le sens musculaire.

Appréciation des poids. (Test de Toulouse et Piéron)

Fonctions psychomotrices.

- a) Rapidité et régularité des fonctions simples.
(appareil chronoscope perfectionné)
- b) Rapidité d'un ajustement sensori-moteur à un rythme imposé (appareil de poinçonnage)
- c) Rapidité et précision d'un ajustement sensori-moteur à un rythme libre (appareil de poinçonnage)
- d) Stabilité motrice (appareil de traçage)
- e) Dissociation des mouvements des mains (appareil du tourneur)

about à l'explication éventuelle de certains phénomènes
psychologiques chez l'enfant.

1° - Nous nous proposons d'examiner la vision.

a) Acuité (Tableau de Landolt)

b) Rapidité d'adaptation au changement d'éclairage.

(Test de la S.T.C.R.P.)

c) Champ visuel (périmètre)

d) Sensibilité chromatique. (Ishihara, Schall)

2° - L'audition.

a) Acuité auditive (Audiomètre électrique - sons de haute

fréquence du laboratoire électro-acoustique de Neufly

b) Sensibilité aux sons aigus (Monocorde de Strohmer)

3° - La sensibilité tactile.

a) Sensibilité tactile. (Compass de Weber)

4° - La sensibilité musculaire.

Appréhension des poids. (Test de Toulouse et Piéron)

Fonctions psychomotrices.

a) Rapidité et régularité des fonctions simples.

(Appareil chronoscope perfectionné)

b) Rapidité d'un ajustement sensori-moteur à un rythme

imposé (Appareil de poinçonnage)

c) Rapidité et précision d'un ajustement sensori-moteur

à un rythme libre (Appareil de poinçonnage)

d) Stabilité motrice (Appareil de tirage)

e) Dissociation des mouvements des mains (Appareil du

Fonctions d'attention.

La mesure du rendement de chaque tâche, tant intellectuelle que motrice, englobe en même temps que la valeur de la fonction étudiée, la valeur d'une fonction plus générale dite: attention. Celle-ci accompagne, en effet, sous des formes assez diverses tous les actes de la vie.

Mais la part qui incombe à l'effort de l'attention dans le rendement d'ensemble au cours d'une épreuve ne peut pas être déterminée quantitativement.

D'autre part, le progrès scientifique étant conditionné par le progrès de l'analyse, on a institué des épreuves particulières d'attention. Naturellement, quoi qu'on fasse, dans ces épreuves interviennent d'autres fonctions psychologiques, mais on les réduit au minimum pour que le résultat obtenu soit surtout l'expression de la fonction d'attention.

L'attention se manifeste sous des formes diverses, il existe des épreuves différentes relatives à :

1°.- L'attention concentrée. Mesurée par l'épreuve du barrage de signes et l'épreuve du pointage de lettres. (Test de Toulouse et Piéron et test de Giese perfectionné)

2°.- L'attention diffusée (appareil de J.M. LAHY)

Fonctions mentales.

1°.- La mémoire.

Le rendement dans les épreuves de mémoire n'est pas de la même valeur suivant l'objet auquel s'adresse cette fonction.

Nous avons donc choisi comme objets des épreuves ceux qui sont les plus usuels dans la vie courante :

Fonctions d'attention.

La nature du rendement de chaque tâche, sans intellectualité
des notices, englobe en même temps que la valeur de la fonction
étudiée, la valeur d'une fonction plus générale dite : attention
Celle-ci se caractérise, en effet, sous des formes assez diverses
sous les notes de la vie.

Mais la part qui incombe à l'effort de l'attention dans le
rendement d'un ensemble au cours d'une épreuve ne peut pas être
déterminée quantitativement.

D'autre part, le progrès scientifique étant conditionné
par le progrès de l'analyse, on a insisté sur des épreuves parti-
culières d'attention. Naturellement, quoi qu'on fasse, dans
ces épreuves intervenant d'autres fonctions psychologiques,
mais on les réduit au minimum pour que le résultat obtenu soit
attribué à l'expression de la fonction d'attention.

L'attention se manifeste sous des formes diverses, il existe
des épreuves différentes relatives à :

- 1° - L'attention soutenue. Mesurée par l'épreuve du
partage de lignes et l'épreuve du pointage de lettres. (Test
de Toulouse et Piéron et test de Glass postérieur)
- 2° - L'attention diffuse (appelée de M.M. LAMY)

Fonctions mentales.

1° - La mémoire.
La tendance dans les épreuves de mémoire n'est pas de la
même valeur suivant l'objet auquel s'adresse cette fonction.
Nous avons donc choisi comme objets des épreuves ceux qui sont
les plus variés dans la vie courante :

- a) Mémoire immédiate auditive (présentation auditive des chiffres)
- b) Mémoire immédiate visuelle (présentation visuelle des chiffres, test de B. LAHY et Dessause)
- c) Mémoire d'association (Mots associés)
- d) Mémoire de fixation et d'évocation (Récits à compléter et images à fixer et à évoquer)
- e) Mémoire de reconnaissance (Mots entendus une fois à reconnaître.)
- f) Mémoire de positions de signes (signes à replacer sur un dessin.)

2°.- L'intelligence.

Tout acte de la vie mentale fait appel à un degré plus ou moins élevé de discrimination, et par cela même fait intervenir l'intelligence. En ce qui concerne les épreuves psychologiques le problème devient encore plus complexe car la consigne qui est donnée au sujet exige un degré de compréhension sans lequel l'épreuve manque complètement son but. Ainsi le degré de compréhension de la consigne dans n'importe quel test constitue une mesure d'intelligence.

Si, pour procéder comme on l'a vu pour l'attention, nous devons utiliser des tests qui s'adressent autant que possible à l'intelligence isolée d'autres fonctions, nous pouvons aussi organiser l'apprentissage dans certains tests, comme une épreuve d'intelligence.

- a) Apprentissage dans l'épreuve d'attention diffusée.
- b) Apprentissage dans l'épreuve de dissociation des mouvements des mains.

- (a) mémoire immédiate sélective (présentation sélective des chiffres)
- (b) mémoire immédiate visuelle (présentation visuelle des chiffres, test de B. LAMY et DESSAUX)
- (c) mémoire d'association (liste associée)
- (d) mémoire de fixation et d'association (liste à compléter et images à fixer et à évoquer)
- (e) mémoire de reconnaissance (liste entendue une fois à reconnaître)
- (f) mémoire de position de signes (signes à replacer sur un dessin)

2° - L'intelligence.

Tout acte de la vie mentale fait appel à un degré plus ou moins élevé de discrimination, et par cela même fait intervenir l'intelligence. En ce qui concerne les épreuves psychologiques le problème devient encore plus complexe car la consigne qui est donnée au sujet exige un degré de compréhension sans lequel l'épreuve n'aurait aucun sens. Ainsi la consigne de compréhension de la consigne dans l'expérience qui est consignée dans le manuel de l'élève est :

- 1. Pour procéder comme on l'a vu pour l'attention, nous devons utiliser des tests qui s'adressent autant que possible à l'intelligence locale d'autres fonctions, nous pouvons ainsi organiser l'apprentissage dans certains tests, comme une épreuve d'intelligence.
- (a) Apprentissage dans l'épreuve d'attention distribuée.
- (b) Apprentissage dans l'épreuve de discrimination des

D'autre part le rendement des opérations intellectuelles varie selon qu'elles s'adressent à des catégories différentes d'objets.

Nous avons donc, comme pour les autres fonctions, des épreuves qui s'adressent aux aspects différents de l'intelligence.

- c) Intelligence dite "générale" (Tests de Binet et Simon et test de Simon pour le dépistage rapide des anormaux.)
- d) Fonction logique (Cahier B, cahier C, test verbal rapide d'intelligence, cahier d'intelligence logique.)
- e) Intelligence dite "concrète" (Test de Pintner et Paterson)
- f) Intelligence technique (Cahier de problèmes techniques simples et test de Stenquist)

3°.- L'Association.

Mesurée par :

- a) Mot ou chiffre, inducteur (présentation visuelle et auditive)
- b) Image, dessin géométrique présentation visuelle ~~et~~ auditive

4°.- L'Imagination.

- a) Rohrschak
- b) Images relatives à des paysages champêtres - paysages urbains, scènes de famille, scènes de la vie publique, etc. présentations visuelles et verbales.

5°.- Le Caractère.

Le caractère est le résultat d'un jeu très complexe des fonctions biologiques psychologiques et de la vie sociale.

D'autre part le rendement des opérations intellectuelles varie selon qu'elles s'adressent à des catégories différentes d'objets. Nous avons donc, comme pour les autres fonctions, des

- 1) Intelligence dite "concrète" (Test de Pintner et Paterson)
- 2) Intelligence technique (Cahier de problèmes techniques simples et test de Steinhilber)
- 3) Intelligence dite "générale" (Tests de Binet et Simon et test de Simon pour le décalage rapide des mots).
- 4) Fonction logique (Cahier B, cahier G, test verbal rapide d'intelligence, cahier d'intelligence logique.)
- 5) Fonction logique (Cahier B, cahier G, test verbal rapide d'intelligence dite "générale" (Tests de Binet et Simon et test de Simon pour le décalage rapide des mots).

3° - L'association.

- a) Mot ou chiffre, inducteur (présentation visuelle et auditif)
- b) Image, dessin géométrique (présentation visuelle et auditif)

4° - L'imitation.

- a) Mots
- b) Images relatives à des paysages champêtres - paysages urbains, scènes de famille, scènes de la vie publique, et présentations visuelles et verbales.

5° - La catégorisation.

Le caractère est le résultat d'un jeu très complexe des fonctions biologiques psychologiques et de la vie sociale.

La complexité de ce problème est telle qu'on ne possède pas encore de méthodes d'expérimentations précises. Aussi nous sommes obligé de nous servir de la méthode d'observation. Toutefois, cette méthode, au lieu d'être laissée à l'initiative de chaque observateur, doit être dirigée pour permettre l'organisation d'une recherche statistique. De cette recherche, il sera possible de dégager certains faits et de les identifier. Ces faits sont susceptibles d'indiquer l'objet et la direction d'une expérimentation précise.

Déjà les résultats obtenus par la neuro-psychiâtrie permettent d'avoir des bases assez précises et assez objectives pour orienter les méthodes d'observation psychologique.

La psychologie de son côté commence à avoir, elle aussi des données qui vont se précisant assez vite. L'examen psycho-physiologique (par exemple les tests d'émotivité) constituent une assise solide pour la connaissance de certains traits de caractère. Les précisions de nos consignes d'application des tests psycho-moteurs ou mentaux mettent les sujets dans des conditions rigoureusement identiques d'observation. Les réactions caractérológicas de chaque sujet deviennent à ce moment assez constantes pour entrer dans les cadres d'une expérimentation.

Enfin les résultats eux-mêmes de certains tests donnent des indications qui peuvent expliquer certains traits du caractère (régularité des temps de réaction, scrupulosité, précipitation dans le test de pointage, etc...)

Il existe enfin quelques tests spéciaux comme ceux de Heuyer & Courthial, de Baumgarten :

La complexité de ce problème est telle qu'on ne possède pas encore de méthodes d'explorations précises. Aussi nous sommes obligés de nous servir de la méthode d'observation. Toutefois, cette méthode, au lieu d'être laissée à l'initiative de chaque observateur, doit être dirigée pour permettre l'observation d'une recherche statistique. De cette recherche, il sera possible de dégager certains faits et de les identifier. Ces faits sont susceptibles d'indiquer l'objet et la direction d'une expérimentation précise.

Déjà les résultats obtenus par la neuro-psychiatrie permettent d'avoir des bases assez précises et assez objectives pour orienter les méthodes d'observation psychologique.

La psychologie de son côté commence à avoir, elle aussi des données qui vont se présentant avec vite. L'examen psycho-physiologique (par exemple les tests à démotivité) constituent une base solide pour la connaissance de certains traits de caractère. Les précisions de nos conceptions d'application des tests psycho-moteurs ou mentaux mettent les sujets dans des conditions rigoureusement identiques d'observation. Les réactions caractéristiques de chaque sujet deviennent à ce moment assez constantes pour entrer dans les cadres d'une expérimentation.

Enfin les résultats eux-mêmes de certains tests donnent des indications qui peuvent expliquer certains traits du caractère (régularité des temps de réaction, extrémités, précipitation dans le test de pointage, etc...)

Il existe enfin quelques tests spéciaux comme ceux de

- 1°.- Test de Heuyer-Courthial
- 2°.- Test de Baumgarten
- 3°.- Test des "poules"
- 4°.- L'expérience d'imagination
- 5°.- Fiches d'observation du comportement dans les tests
- 6°.- Comportement psychologique au cours des expériences psycho-physiologiques.

Nous nous servirons de toutes ces méthodes car la détermination de traits de caractères a, chez les délinquants, une importance capitale. Elles peuvent ainsi se résumer.

Cet outillage pourrait paraître incomplet, surtout en ce qui concerne les mesures utilisées par le médecin de médecine générale par exemple, dans les examens radiologiques, nous n'envisagerons pas les examens cliniques. On en comprendra facilement la raison. Les examens radiologiques nécessitent la présence du sujet, tandis que les examens chimiques peuvent être faits par l'envoi dans des laboratoires spéciaux des éléments à analyser.

En outre, l'examen radiologique peut être utile pour des examens psycho-physiologiques plus étendus que ceux que nous avons envisagés. Par exemple l'orthocardiographie, nécessaire pour une mesure de l'émotivité, que nous mettons au point en ce moment pour l'étude de l'âge anatomique - dont nous avons parlé ailleurs.

Cet outillage est loin d'être définitif. Au fur et à mesure que des méthodes nouvelles d'étude de la personnalité auront été faites, d'autres données expérimentales pourront être obtenues

- 1°.- Test de Ruyter-Courthiel
- 2°.- Test de Hamburger
- 3°.- Test des "doubles"
- 4°.- L'expérience d'inspiration
- 5°.- Films d'observation du comportement
- 6°.- Comportement psychologique au cours des expériences psycho-physiologiques.

Nous nous servons de toutes ces méthodes car la détermination de l'axe de rotation est, chez les délinquants, une importance capitale. Elles peuvent ainsi se résumer.

Ces outils peuvent paraître incomplets, surtout en ce qui concerne les mesures utilisées par le médecin légiste. Par exemple, dans les examens radiologiques, nous n'analysons pas les examens cliniques. On en comprendrait facilement la raison: les examens radiologiques nécessitent la présence du sujet, tandis que les examens cliniques peuvent être faits par l'envoi dans des laboratoires spécialisés des éléments à analyser. En outre, l'examen radiologique peut être utile pour les examens psycho-physiologiques plus étendus que ceux que nous avons envisagés. Par exemple l'orthosthésie, nécessaire pour une mesure de l'émotivité, que nous faisons au point en ce moment pour l'étude de l'âge anamorphe - dont nous avons parlé ailleurs.

Ces outils est loin d'être définitif. Au fur et à mesure que des méthodes nouvelles d'étude de la personnalité auront été faites, d'autres données expérimentales pourront être obtenues.

par un accroissement d'outillage. C'est à ce moment que des laboratoires fixes seront nécessaires dans chaque centre de triage.

D) Examen neuro-psychiâtrique.

Cet examen doit être fait par le médecin psychiâtre. Sa valeur repose en grande partie sur le sens clinique de ce spécialiste, qui en prend et qui en conserve toute la responsabilité. Si une collaboration assez étroite doit s'établir entre le psychiâtre et le psychotechnicien, ce dernier ne saurait, en aucun cas, se substituer au premier, et inversement. En plus d'une question de responsabilité médicale, il y a une question du progrès de la connaissance qui ne peut se faire que par la spécialisation des méthodes et des recherches de plus en plus approfondies.

En ce qui concerne la neuro-psychiâtrie, nous nous en remettons donc aux directives qui pourraient être indiquées par le Docteur Heuyer.

V.- Les Méthodes de Rééducation.

Avant même d'instituer des méthodes de rééducation, il faut changer les principes qui, jusqu'ici, ont servi dans les établissements correctionnels à justifier la peine prononcée par le Tribunal contre le délinquant. Cette peine ne doit plus apparaître comme la sanction attachée à la faute, mais comme une mesure susceptible d'améliorer le jeune dévoyé et de permettre sa rééducation. Lui-même ne doit plus être considéré comme un être déchu sur lequel la société se venge, mais comme un malheureux qui a besoin d'être protégé et redressé.

par un accroissement d'outillage. C'est à ce moment que des laboratoires fixes sont nécessaires dans chaque centre de triage.

D) Examen neuro-psychiatrique.

Cet examen doit être fait par le médecin psychiatre. Sa valeur repose en grande partie sur le sens clinique de ce spécialiste, qui en prend et qui en conserve toute la responsabilité. Si une collaboration avec étroite doit s'établir entre le psychiatre et le psychotechnicien, ce dernier ne saurait, en aucun cas, se substituer au premier, et inversement. En l'un d'une question de responsabilité médicale, il y a une question au procès de la connaissance qui ne peut se faire que par la spécialisation des méthodes et des recherches de plus en plus approfondies. En ce qui concerne la neuro-psychiatrie, nous nous en tenons donc aux directives qui pourraient être indiquées par le Docteur Henry.

V. - Les méthodes de Régénération.

Avant même d'instaurer des méthodes de régénération, il faut changer les principes qui, jusqu'ici, ont servi dans les établissements correctionnels à justifier la peine prononcée par le Tribunal contre le délinquant. Cette peine ne doit plus apparaître comme la sanction attachée à la faute, mais comme une mesure susceptible d'améliorer le jeune dévoyé et de permettre sa régénération. Lui-même ne doit plus être considéré comme un être déchu sur lequel la société se venge, mais comme

Une telle considération a pour effet d'interdire tout ce qui vise à infliger aux enfants des souffrances physiques et de ravaler la dignité humaine.

Ceci acquis, il est possible de tracer un plan de réforme fondé sur la connaissance psycho-physiologique des enfants.

a) Le milieu physique et la disposition des locaux.

Pendant toute leur jeunesse les petits délinquants sont appelés à vivre dans un établissement d'éducation surveillée. On imagine l'influence que doivent avoir pour la formation de leur esprit, le lieu et la maison dans lesquels ils séjournent à l'exclusion de tous autres.

On sait l'action du milieu physique sur les tempéraments, encore plus sur celui d'enfants tarés à divers degrés. Tout les influence et concourt à accentuer leur déséquilibre. Un pays sec et aride les déprime ou les durcit, la mer, avec son bruit incessant et ses tempêtes, agit sur leurs nerfs, les voue à l'angoisse et à l'insomnie. Le choix de Belle-Ile semble alors d'autant plus défectueux que la relégation dans une île accentue chez les jeunes délinquants l'impression d'être mis à l'écart du monde, et anime leur esprit de révolte. Les fuites qui se multiplient, prennent de ce fait un caractère dramatique.

Il en est de même pour les bâtiments. L'aspect vétuste et sinistre de ceux où l'on place actuellement les enfants, leur disposition si défavorable à l'hygiène, les prive de toute qualité pédagogique. Ils contribuent à imprimer dans l'esprit de l'enfant l'idée qu'il habite une prison et achève sa dégradation.

Une telle considération a pour effet d'insister tout ce qui vise à infliger aux enfants des souffrances physiques et de ravaler la dignité humaine.

C'est pourquoi, il est possible de tracer un plan de réforme fondé sur la connaissance psycho-physiologique des enfants.

a) la milieu physique et la disposition des locaux.

pendant toute leur jeunesse les petits délinquants sont appelés à vivre dans un établissement d'éducation surveillée. On imagine l'influence que doivent avoir pour la formation de leur esprit, le lieu et la maison dans lesquels ils se trouvent à l'examen de tous autres.

On sait l'action du milieu physique sur les comportements, encore plus sur celui d'enfants tarés à divers degrés. Tout les influences et contribue à accentuer leur déshérence. Un pays sec et aride les déprime ou les excite, la nuit, avec son bruit incessant et ses tempêtes, agit sur leurs nerfs, les

vous à l'angoisse et à l'insécurité. Le choix de la belle-les semble alors d'autant plus défavorable que la rééducation dans une telle acoustique chez les jeunes délinquants l'expression d'être mis à l'écart du monde, et ainsi leur esprit de révolte. Les suites qui se multiplient, prennent de ce fait un caractère dramatique

Il en est de même pour les bâtiments. L'aspect vétuste et sinistre de ceux où l'on place actuellement les enfants, leur disposition et défavorable à l'hygiène, les prive de toute qualité pédagogique. Ils contribuent à insérer dans l'esprit de l'enfant l'idée qu'il habite une prison et achève sa dégrada-

Au contraire, des bâtiments clairs, hygiéniques, bien décorés et fleuris agissent sur la mentalité des enfants, et leur donnent l'illusion d'un foyer où ils se sentent bien. Ils sont flattés d'être traités avec égard. Leur attitude extérieure se modifie.

Nous n'avons pas à décrire ici ces bâtiments - maison d'habitation, écoles, ateliers - ni l'importance de leur disposition intérieure pour faciliter l'oeuvre de redressement des pupilles. Mais nous pensons que la collaboration du pédagogue et de l'architecte est indispensable au moment de l'établissement des plans. (1)

b) Le travail scolaire et le travail manuel.

Les Maisons d'éducation surveillée fondent leur système de rééducation de jeunes délinquants sur la nécessité du travail. Le but est double, satisfaire à la loi sur la fréquentation scolaire et procurer un métier aux enfants. La journée de ceux-ci est donc partagée entre les deux sortes de besogne, mais le travail manuel y occupe la plus grande place.

Il faut signaler comme défectueux le système qui place les heures de classes en fin de journée. A ce moment, en effet,

(1) C'est ainsi que dans l'expérience de sélection scolaire

que nous venons de faire dans une commune des environs de Paris, nous avons abouti à la création d'une école dite de perfectionnement. Les méthodes ont été étudiées en collaboration avec un de nos assistants, Mr. Feller, et les plans nouveaux correspondant à des méthodes nouvelles ont été étudiés par la collaboration de Mr. Feller, d'un de nos anciens élèves qui est architecte, Mr. Barret, et moi-même. Ce travail fera l'objet d'un mémoire.

... nous n'avons pas à décrire ici ces réalisations - mais
 l'habitation, l'école, les ateliers - ni l'importance de leur dis-
 position intérieure pour faciliter l'œuvre de l'enseignant
 dans ces locaux. Mais nous pensons que la collaboration du péd-
 -agogue et de l'architecte est indispensable au moment de
 l'établissement des plans. (1)

b) Le travail scolaire et le travail manuel.

Les raisons d'habitation surveillées forment leur système
 d'habitation de jeunes destinés sur la nécessité du travail.
 La loi est bonne, satisfaisante à la loi sur la fréquentation
 scolaire et procurer un métier aux enfants. La journée de l'en-
 -fant est donc partagée entre les deux sortes de besogne, mais le
 travail manuel y occupe la plus grande place.
 Il faut choisir comme définitive le système qui place
 les heures de classes en fin de journée. A ce moment, en effet,

(1) C'est ainsi que dans l'expérience de sélection scolaire
 que nous venons de faire dans une commune des environs de
 Paris, nous avons abouti à la création d'une école dite
 de perfectionnement. Les méthodes ont été étudiées en
 collaboration avec un de nos assistants, M. Keller, et les
 plans nouveaux correspondant à des méthodes nouvelles ont
 été étudiés par la collaboration de M. Keller, d'un de nos
 anciens élèves qui est architecte, architecte, et moi-même.
 Le travail fait l'objet d'un mémoire.

les enfants sont trop fatigués pour fournir un travail sérieux. De plus, la médiocre préparation pédagogique de leurs instructeurs jointe à l'emploi des méthodes coercitives ont pour conséquence de rebuter les élèves et de les dresser contre l'école.

Peut-être pourrait-on adopter la même distribution ^{des temps} de travail qu'en U.R.S.S. où, pour éviter la fatigue et la dispersion des efforts, la journée de classe alterne avec la journée de travail manuel. Dans ce système de l'école-atelier les pupilles ne travaillent que pendant six heures et le reste du temps est réservé aux sports, au travail libre, à la pratique des arts.

Le programme des études scolaires et les méthodes permettant d'entraîner les élèves à la culture de l'esprit devra faire l'objet d'un rapport particulier. Nous ne traiterons pas ici la question.

En ce qui concerne le travail manuel, il faut redresser les erreurs actuelles. En effet, dirigés par des gardiens non qualifiés, contraints à des travaux toujours inférieurs qui souvent leur déplaisent, les jeunes gens sortent des colonies pénitentiaires sans formation professionnelle. Rien d'étonnant alors à ce qu'ils récidivent leurs fautes ou deviennent des épaves.

Nous sommes donc parfaitement d'accord avec Mr. ANDRIEU qui se propose de placer comme professeur des maîtres techniques détachés de l'Enseignement technique.

Il faut instituer un régime de travail qui corresponde à l'âge des enfants et qui permette de constater leurs goûts

Les enfants sont trop fatigués pour fournir un travail sérieux de plus, la méthode préparatoire pédagogique de leurs instituteurs jointe à l'emploi des méthodes coercitives ont pour conséquence de rebuter les élèves et de les dresser contre l'école.

On pourrait-on admettre la même distribution de travail qu'en U.R.S.S. où, pour éviter la fatigue et la dispersion des efforts, la journée de classe alterne avec la journée de travail manuel. Dans ce système de l'école-atelier les pupilles ne travaillent que pendant six heures et le reste du temps est réservé aux sports, au travail libre, à la pratique des arts.

Le programme des études scolaires et les méthodes par-là même d'entraîner les élèves à la culture de l'esprit devra faire l'objet d'un rapport particulier. Nous ne traiterons pas ici la question.

En ce qui concerne le travail manuel, il faut redresser les erreurs actuelles. En effet, dirigées par des gardiens non qualifiés, contraintes à des travaux toujours inférieurs qui soumettent leur dévouement, les jeunes gens sortent des colonies pénitentiaires sans formation professionnelle. Rien d'étonnant alors à ce qu'ils récidivent leurs fautes ou deviennent des délinquants.

Nous sommes donc parfaitement d'accord avec M. ANDRIEU qui se propose de placer comme professeur des maîtres techniques détachés de l'enseignement technique.

Il faut instituer un régime de travail qui corresponde à l'âge des enfants et qui permette de compléter leurs connaissances.

et leurs aptitudes. Jusqu'à la seizième année, l'enseignement ne devrait pas consister en un apprentissage forcé, mais en une pratique de divers métiers - bois, fer, forge, agriculture - entre lesquels chacun choisirait alors. A ce moment, sûrs de leurs goûts, les jeunes gens travailleraient d'après un plan établi par mois ou par trimestre - et sous la direction de bons contremaîtres. A l'aide d'un graphique placé sur le lieu du travail, ils pourraient suivre leurs propres progrès. Le salaire qu'ils recevraient serait fixé d'après le tarif normal. On userait de récompenses pour encourager ceux qui se seraient distingués par leur assiduité au travail.

Il va de soi que la méthode de travail par équipe prévaut - draît ici comme à l'école, ainsi que dans les jeux.

Lorsque le moment de réaliser ces projets d'éducation nouvelle sera venu, nous pensons qu'il y aura lieu de faire une part assez grande aux activités libres, même en ce qui concerne les travaux manuels. C'est ainsi, par exemple que de petits terrains pourraient être donnés aux jeunes colons qui les cultiveraient suivant leurs goûts et pour un bénéfice personnel. L'élevage des animaux servirait d'application aux études zoologiques.

c) Les exercices physiques et les sports.

On sait l'action curative pour les débiles physiques, les instables, les arriérés, de la vie au grand air et des exercices physiques, si ces exercices sont soigneusement choisis pour servir à chacun. Chez ces enfants dont l'attention a du mal

et leurs aptitudes. L'usage de la main gauche, l'enseignement ne devrait pas consister en un apprentissage forcé, mais en une pratique de divers métiers - bois, fer, forge, serrurerie - entre lesquels chacun choisirait alors. A ce moment, après de leurs coûts, les jeunes gens travailleraient d'après un plan établi par mois ou par trimestre - et sous la direction de bons contremaîtres. A l'aide d'un graphique placé sur le lieu du travail, ils pourraient suivre leurs propres progrès. La semaine qu'ils recevraient serait fixée d'après le fait normal. On pourrait de récompenses pour encourager ceux qui se seraient distingués par leur assiduité au travail.

Il va de soi que la méthode de travail par équipe prévaut - mais ici comme à l'école, ainsi que dans les jeux.

Lorsque le moment de réaliser ces projets d'éducation nouvelle sera venu, nous pensons qu'il y aura lieu de faire une part assez grande aux activités libres, même en ce qui concerne les travaux manuels. C'est ainsi, par exemple que de petites tentes pourraient être données aux jeunes enfants qui les entretiendraient suivant leurs goûts et pour un bénéfice personnel. L'élève des années servira d'application aux études zoologiques.

e) Les exercices physiques et les sports.

On sait l'action curative pour les débiles physiques, les handicapés, les arriérés, de la vie au grand air et des exercices physiques, et ces exercices sont naturellement choisis pour servir à chacun. Chez ces enfants dont l'attention a du mal

à se fixer et qui se fatiguent vite au travail, la répétition des exercices de gymnastique, l'attrait des luttes sportives disciplinent et fortifient le corps. Il faut donc en multiplier l'usage, couper par eux les temps de travail et y recourir dans les périodes d'énervement.

Mais là aussi l'emploi des meilleures méthodes a des effets décisifs et il ne faut pas se tromper.

La pratique des sports par tous les enfants, outre qu'elle permet de travailler par équipe, ce qui a toujours une valeur éducative, les amènera aussi à se mesurer au dehors, et dans des conditions déterminées, avec d'autres équipes juvéniles. Par ce moyen, on préparera de façon raisonnée leur retour dans la vie.

d) Les essais de self-government.

On sait les dangers de l'internat et plus encore dans le cas de ces petits délinquants qui, repliés sur eux-mêmes et enclins à former des coteries, se servent de la dissimulation comme d'une arme nécessaire. Il faut donc trouver des méthodes d'éducation qui les obligent à sortir d'eux-mêmes, à agir pour autrui, à prendre leur part de certaines responsabilités.

Leur vie doit donc être organisée de telle sorte qu'ils aient à la gérer eux-mêmes, comme cela se fait dans les instituts de travail en U.R.S.S.. Là, les jeunes délinquants, assistés du Directeur, élisent comme chefs les meilleurs de leurs camarades, qui ont pour rôle de surveiller les couloirs

à se fixer et qui se fatiguent vite au travail, la répétition des exercices de gymnastique, l'attrait des luttes sportives disciplinées et fortifient le corps. Il faut donc multiplier l'usage, coupler par eux les temps de travail et y recourir dans les périodes d'épuisement.

Mais à usage l'emploi des meilleures méthodes a des effets décisifs et il ne faut pas se tromper.

La pratique des sports par tous les enfants, outre qu'elle permet de travailler par équipe, ce qui a toujours une valeur éducative, les amène aussi à se mesurer au dehors, et dans des conditions déterminées, avec d'autres équipes juvéniles. Par ce moyen, on prépare de façon rationnelle leur retour dans la vie.

(b) Les essais de self-governance.

On sait les dangers de l'intoxication et plus encore dans le cas de ces petits délinquants qui, livrés aux eux-mêmes et enclins à former des coteries, se servent de la discipline comme d'une arme nécessaire. Il faut donc trouver des méthodes d'éducation qui les obligent à sortir d'eux-mêmes, à agir pour autrui, à prendre leur part de certaines responsabilités.

Leur vie doit donc être organisée de telle sorte qu'ils aient à la gérer eux-mêmes, comme cela se fait dans les instituts de travail en U.S.A. Là, les jeunes délinquants, maintenus au directeur, élisent comme chefs les meilleurs leurs camarades, qui ont pour rôle de surveiller les condamnés.

et même les chambrettes (1), de maintenir la propriété et le bon ordre intérieur, de conseiller et d'aider ceux qui suivent difficilement la classe, ou qui ont commis une faute de conduite. Chaque soir, devant les maîtres et les élèves assemblés, ils font le rapport de la journée et présentent, s'il y a lieu, les requêtes de leurs camarades.

Nous ne nous étendrons pas sur le parti que l'on peut tirer de cette collaboration des enfants et des initiatives qu'ils peuvent prendre. Nous allons voir tout de suite leur importance sur l'organisation du milieu social juvénile.

e) Le milieu social.

Mis à l'écart de la vie générale, privés de la famille, les jeunes délinquants se trouvent réduits à la société de leurs camarades, à celle de leurs gardiens - ce qui, par l'hostilité même qui règne entre les uns et les autres, et par la formation des coteries temporaires, ne constitue pas, à proprement parler, un milieu social.

Le rôle du milieu social, en tant que fait éducatif, n'est pas à démontrer ici. Rappelons seulement que si, on le trouve à l'origine de tous les délits et de la plupart des perversions; il ne peut, par contre, y avoir de rénovation véritable des individus sans lui.

L'organisation des travaux manuels et scolaires sous la forme d'équipes, en vue d'accomplir, dans un temps donné, une

(1) D'accord avec le Docteur Heuyer, nous pensons que le système des chambrettes est préférable à celui des dortoirs

et même les chartes (1), de maintenir la propriété et
 le bon ordre intérieur, de conseiller et d'aider ceux qui
 vivent difficilement la classe, ou qui ont commis une faute
 de conduite. Chaque soir, devant les maîtres et les élèves
 assemblés, ils font le rapport de la journée et présentent,
 s'il y a lieu, les requêtes de leurs camarades.

Même ne nous étendons pas sur le parti que l'on peut
 tirer de cette collaboration des enfants et des initiatives
 qu'ils peuvent prendre. Nous allons voir tout de suite leur
 importance sur l'organisation du milieu social juvénile.

(a) Le milieu social.

Il s'agit de la vie générale, privée de la famille,
 les jeunes délinquants se trouvent réduits à la société de leurs
 camarades, à celle de leurs parents - ce qui, par l'hostilité
 même qui règne entre les uns et les autres, et par la formation
 des coteries temporaires, ne constitue pas, à proprement parler
 un milieu social.

Le rôle du milieu social, en tant que fait éducatif, n'est
 pas à démentir ici. Rappelons seulement que si, on le trouve
 à l'origine de tous les délits et de la plupart des perturbations
 il ne faut, par contre, y avoir de rénovation véritable des
 individus sans lui.

L'organisation des travaux manuels et scolaires sont in
 forme d'équipes, en vue d'accomplir, dans un temps donné, une

(1) D'accord avec le Docteur Meyer, nous pensons que le
 système des chartes est préférable à celui des statuts

besogne définie et avec ce que cela comporte de dévouement au groupe, est un premier moyen de dresser les enfants aux attitudes de la vie associée. Mais cela ne suffit pas. Ces attitudes, il faut que les enfants les découvrent et les adoptent eux-mêmes. On les persuadera donc de former librement leurs équipes de jeux et de sports et de fonder de petits cercles où ils se réuniront et travailleront selon leurs goûts - cercles de lecture, de peinture, de chant, de construction... On les aidera, en leur fournissant du matériel, à créer un journal, à composer un spectacle, à chanter en chœur. Ainsi aidés à développer leurs facultés, ils se sentiront libres de s'exprimer, sûrs de posséder une individualité, et ils feront effort pour se redresser .

Dans cet ordre d'idée, nous venons de réaliser à l'Orphelinat ouvrier de la Villette-aux-Aulnes (Commune de Mitry-Mory) une expérience qui, en un an, a réussi. Bien qu'il s'agisse là d'une expérience assez réduite, je crois que la méthode à suivre par un établissement plus important devrait être la même.

Les mesures que nous venons d'indiquer ne suffisent pas. Séparés du monde extérieur, c'est toujours pour eux-mêmes et entre eux que les enfants poursuivront leurs jeux et la culture de leurs dons.

La véritable rééducation ne se fera que s'ils peuvent avoir des contacts avec le dehors. Pourquoi ne pas adopter le principe anglais du " Borstal System " où les jeunes colons se rencontrent avec les travailleurs des champs, et

beaucoup d'élites et avec ce que les contacts de développement
au monde, est un premier moyen de dresser les enfants aux
activités de la vie associée. Mais cela ne suffit pas. Ces

activités, il faut que les enfants les découvrent et les
adoptent eux-mêmes. On les persuade de bons de former libre-
ment leurs équipes de jeux et de sports et de fonder de pe-
tites cercles où ils se réunissent et travaillent selon leurs
goûts - cercles de lecture, de peinture, de chant, de con-
struction... On les aide, en leur fournissant du matériel,
à créer un journal, à composer un spectacle, à chanter en

choeur. Ainsi aidés à développer leurs facultés, ils se senti-
ront libres de s'exprimer, après de posséder une individualité
et ils feront effort pour se relever.

Dans cet ordre d'idées, nous venons de réaliser à l'Orphè-
line ouvrière de la Villette-les-Aulnes (Commune de Mitty-
Mory) une expérience qui, en un an, a réussi. Bien qu'il
s'agisse là d'une expérience assez réduite, je crois que la
méthode à suivre par un établissement plus important devrait
être la même.

Les maîtres que nous venons d'indiquer ne souffrent pas.
Séparés du monde extérieur, c'est toujours pour eux-mêmes et
entre eux que les enfants poursuivront leurs jeux et la créa-
tion de leurs dons.

La véritable éducation ne se fait que s'ils peuvent
avoir des contacts avec le dehors. Pourquoi ne pas adopter

le principe anglais du "Botanical System" où les jeunes
colons se rencontrent avec les travailleurs des champs, et

celui des "Instituts du Travail" de l'U.R.S.S., où chaque établissement de rééducation est parrainé par une usine, les ouvriers viennent constamment visiter les enfants pour les instruire et les guider.

D'autres moyens peuvent encore être utilisés en vue de relier les pupilles à la vie du dehors. Ce grand mouvement du monde, qu'ils ont connu, et sur lequel leurs imaginations continuent de travailler - au point d'être la cause de la plupart des fugues - il faut le leur rendre présent par la lecture des journaux et de livres choisis et par les renseignements que peuvent fournir par exemple la radio et le cinéma.

Mieux même, à titre de récompense, certains de ces contacts avec la vie par le moyen de l'Art pourraient leur être donnés dans les salles publiques : salles de théâtre, de concert, de cinéma. Ainsi participeraient-ils aux émotions collectives qui, lorsqu'elles sont de qualité, portent en elles un pouvoir éducatif.

A l'occasion des fêtes locales, de démonstrations sportives, les jeunes colons pourraient apporter leur concours, sous la surveillance de leurs maîtres et bénéficier des bienfaits de camaraderie avec une jeunesse saine.

Ajoutons enfin, que sauf dans les cas d'indignité, les familles devraient être invitées à venir visiter régulièrement les jeunes colons - et, que l'été ceux-ci devraient aller passer leurs quelques semaines de vacances dans des camps où, grâce aux excursions et à la pratique des sports, ils se sentiraient presque libres, donc heureux.

ceux des "Instituts de Travail" de l'U.R.S.S., où chaque établissement de rééducation est parrainé par une usine, les ouvriers viennent volontiers visiter les enfants pour les instruire et les guider.

D'autres moyens peuvent être utilisés en vue de faciliter les progrès à la vie du dehors. Ce grand mouvement du monde, qu'il est connu, et aux heures libres, les enfants continuent de travailler - au point d'être la cause de la diminution des heures - il faut le leur rendre agréable par la lecture des journaux et de livres choisis et par les renseignements que peuvent fournir par exemple la radio et le cinéma.

Mieux même, à titre de récompense, certains de ces contacts avec la vie par le moyen de l'art pourraient être donnés dans les salles publiques : salles de théâtre, de concert, de cinéma. Ainsi participeraient-ils aux émotions collectives qui, lorsqu'elles sont de qualité, portent en elles un pouvoir éducatif.

L'occasion des fêtes locales, de démonstrations sportives, les jeunes doivent apporter leur concours, pour la surveillance de leurs maisons et bénéficier des bienfaits de camaraderie avec une jeunesse saine. A l'occasion d'elles, que sont dans les cas d'indigence, les familles devraient être invitées à venir visiter réguliè- ment les jeunes colonies - et, que l'été soit-il favorable, aller passer leurs vacances scolaires à vacances dans des camps où, grâce aux excursions et à la pratique des sports, ils se sentiraient presque libres, dans nature.

f) Les éducateurs.

Une circulaire récente prescrit de remplacer les anciens gardiens par des instituteurs ou des travailleurs sociaux diplômés.

Le projet de recrutement des instituteurs prévoit que ceux-ci seront engagés pour un temps déterminé parmi les stagiaires. Sur ce point nous désirons présenter quelques réserves. Le personnel que nous désirons employer doit posséder des qualités assez rares et une formation spéciale qui ne laissera pas d'être coûteuse. Il ne faut donc pas que ce soit poussés par le besoin que des instituteurs nous apportent leur concours, mais plutôt qu'ils soient attirés vers nous par une vocation. Leur carrière administrative doit donc être légitimement égale à celle de leurs collègues de l'enseignement public.

Il est certain que, si les conditions matérielles sont régulières, certains des jeunes gens sortant des écoles normales se dirigeront vers cette carrière, qu'ils seraient prêts à accomplir avec zèle et dévouement. On les obligerait à subir une préparation spéciale d'une année (1) et à accomplir un stage dans une Maison d'éducation surveillée pour éprouver leurs aptitudes et leur vocation.

Le Directeur devrait être lui-même un pédagogue connaissant bien la psychologie de l'adolescent et capable de prendre de l'ascendant sur les jeunes pupilles confiés à ses soins.

(1) Nous avons étudié le moyen de donner cette éducation spéciale qui serait du ressort du service central dont nous nous proposons, à la fin de ce mémoire, la création.

(7) Les étudiants.

Une circulaire récente prescrit de remplacer les anciens
membres par des instituteurs ou des travailleurs sociaux
diplômés.

Le projet de recrutement des instituteurs prévoit que

ceux-ci seront engagés pour un temps déterminé parmi les

stagiaires. Sur ce point nous désirons présenter quelques

réserves. Le personnel que nous désirons employer doit possé-

der des qualités assez élevées et une formation spéciale qui

ne laissera pas à être contestée. Il ne faut donc pas se

laisser entraîner par le besoin que des instituteurs nous apportent

leur concours, mais plutôt qu'ils soient attirés vers nous par

une vocation. Leur carrière administrative doit donc être

légitimement égale à celle de leurs collègues de l'enseigne-

ment public.

Il est certain que, si les conditions matérielles sont

réunies, certains des jeunes gens sortant des écoles normales

se dirigeraient vers cette carrière, qu'ils seraient prêts à

accomplir avec zèle et dévouement. On les obligerait à subir

une préparation spéciale d'une année (1) et à accomplir un

stage dans une maison d'éducation surveillée pour éprouver

leurs aptitudes et leur vocation.

Le Directeur devrait être lui-même un spécialiste connaissant

bien la psychologie de l'adolescent et capable de prendre de

l'assendant sur les jeunes filles confiées à ses soins.

(1) Nous avons étudié le moyen de donner cette éducation
spéciale qui serait du ressort du service central dont
nous nous proposons, à la fin de ce mémoire, la création.

L'éducation manuelle, de même que l'éducation physique et artistique devront être confiées à des maîtres spécialisés et sachant se faire, eux aussi, comprendre et aimer des enfants. Le choix du maître d'éducation physique devra être fait avec le plus grand soin, car nous pensons en faire un collaborateur immédiat du psychotechnicien en ce qui concerne la prise des mesures psychométriques et physiologiques par lesquelles nous suivrons le développement de chaque enfant. C'est à lui qu'on confierait le laboratoire fixe dont chaque établissement sera doté ultérieurement. Nous nous occuperons volontiers du choix et de la formation de ce collaborateur.

Des inspections techniques fréquentes devront suivre la réorganisation et les progrès des établissements d'éducation surveillée et s'assurer que les méthodes préconisées sont rigoureusement observées.

° °

Une dernière mesure doit compléter celles que nous venons d'énumérer; elle consiste à laisser un espoir aux enfants, à ouvrir devant eux la perspective d'un rachat anticipé, c'est-à-dire leur promettre la libération conditionnelle si leur travail et leur conduite sont satisfaisants.

Cette prime à l'effort constitue un des moyens les plus efficaces pour hâter l'amendement des jeunes délinquants et éviter les récidives

° °

L'éducation manuelle, de même que l'éducation physique

et artistique doivent être confiées à des maîtres spécialisés

et sachant se faire, eux aussi, comprendre et aimer des enfants

Le choix du maître d'éducation physique devra être fait avec le

plus grand soin, car nous pensons en faire un collaborateur

indispensable du psychotechnicien en ce qui concerne la prise des

mesures psychométriques et physiologiques par lesquelles nous

suivons le développement de chaque enfant. C'est à lui qu'on

confiera le laboratoire fixe dont chaque établissement sera

déjà muni. Nous nous occuperons volontiers du choix

et de la formation de ce collaborateur.

Des inspections techniques fréquentes devront suivre la

réorganisation et les progrès des établissements d'éducation

manuelle et assurer que les méthodes préconisées sont

rigoureusement observées.

Une dernière mesure doit compléter celles que nous venons

d'énumérer; elle consiste à limiter au point de vue des enfants, à

ouvrir devant eux la perspective d'un travail anticipé, c'est-à-

dire leur proposer la libération conditionnelle de leur

travail et leur connaître sont essentielles.

Cette prime à l'effort consiste en des moyens les plus

efficaces pour éviter l'ennui, l'abandon des jeunes écoliers et

éviter les révoltes.

VI.- Création d'un service central des études psychologiques relatives au redressement et à l'éducation des jeunes délinquants.

Pour que l'on puisse obtenir tous les avantages que l'on est en droit d'attendre d'un service tel que celui qui est envisagé pour l'éducation des jeunes délinquants, il y aurait lieu de créer, à côté des organes administratifs du Service pénitentiaire, un organisme technique.

Cet organisme aurait comme attributions :

1°) d'établir les épreuves psychotechniques à employer, d'en déterminer la valeur, les conditions d'application et d'utilisation en vue d'obtenir une connaissance aussi exacte que possible de chaque enfant à éduquer.

Il serait établi à Paris où il centraliserait les résultats de chaque examen individuel, test par test.

Ces données serviraient :

a) à contrôler la valeur des résultats communiqués.

b) à élaborer, par le moyen des méthodes de la psychologie statistique, les perfectionnements à introduire dans les méthodes et à en créer de nouvelles, ainsi qu'à diriger des recherches originales.

2°) De recevoir les rapports hebdomadaires relatifs aux progrès de l'éducation et aux difficultés rencontrées dans leur tâche par les éducateurs.

3°) De renseigner ces derniers sur les problèmes psychologiques et pédagogiques qui se poseront à eux.

VI. - Création d'un service central des études psychologiques
relatives au recrutement et à l'éducation des jeunes

Ministère.

Tout d'abord, on ne peut pas dire que les services de l'Etat ont été créés en vertu d'un décret. Il y a eu une loi qui a créé le service de l'Administration, un organisme technique.

Ces organismes ont été créés comme attributions :

1°) L'Etat a créé des organismes techniques à employer, d'après les besoins, les conditions d'application et d'utilisation en vue d'obtenir une connaissance aussi exacte que possible de chaque état à étudier.

Il est évident que si les organismes ont été créés, c'est de chaque examen individuel, sans que l'on ait pu en prévoir les résultats.

Les données existaient :

a) à constituer un service de renseignements communi-

b) à élaborer, par les moyens des méthodes de la psychologie statistique, les renseignements à introduire dans les méthodes de l'Etat de nouvelles, ainsi qu'à diriger les recherches originales.

2°) De recevoir les rapports hebdomadaires relatifs aux progrès de l'éducation et aux difficultés rencontrées dans leur tâche par les éducateurs.

3°) De renseigner les services sur les problèmes psychologiques et techniques qui se posent à eux.

De cette manière il opérerait comme un dispensaire psychologique tel que nous pensons en créer pour les enfants des écoles publiques.

4°) D'assurer la formation psychotechnique des éducateurs affectés aux divers établissements du Service.

5°) De contrôler, sur place, au cours de fréquentes visites l'application des méthodes psychologiques et pédagogiques.

6°) D'étudier les perfectionnements de ces méthodes, tant par le moyen des recherches qui seraient faites par ses soins, que par la connaissance des méthodes et des innovations des pays étrangers.

7°) D'établir des rapports - en ce qui concerne la psychologie et la pédagogie - avec :

a) Les asiles auxquels seraient confiés les enfants reconnus trop tarés pour être confiés aux maisons d'éducation.

b) la direction de l'enseignement primaire et de l'enseignement technique pour le choix du personnel passant de ces directions à celle des services pénitentiaires.

Nous pensons qu'un service réduit à un psychologue et un aide pourrait suffire tant que le nombre des enfants confiés à la Direction des Services pénitentiaires ne dépasserait pas l'effectif actuel.

